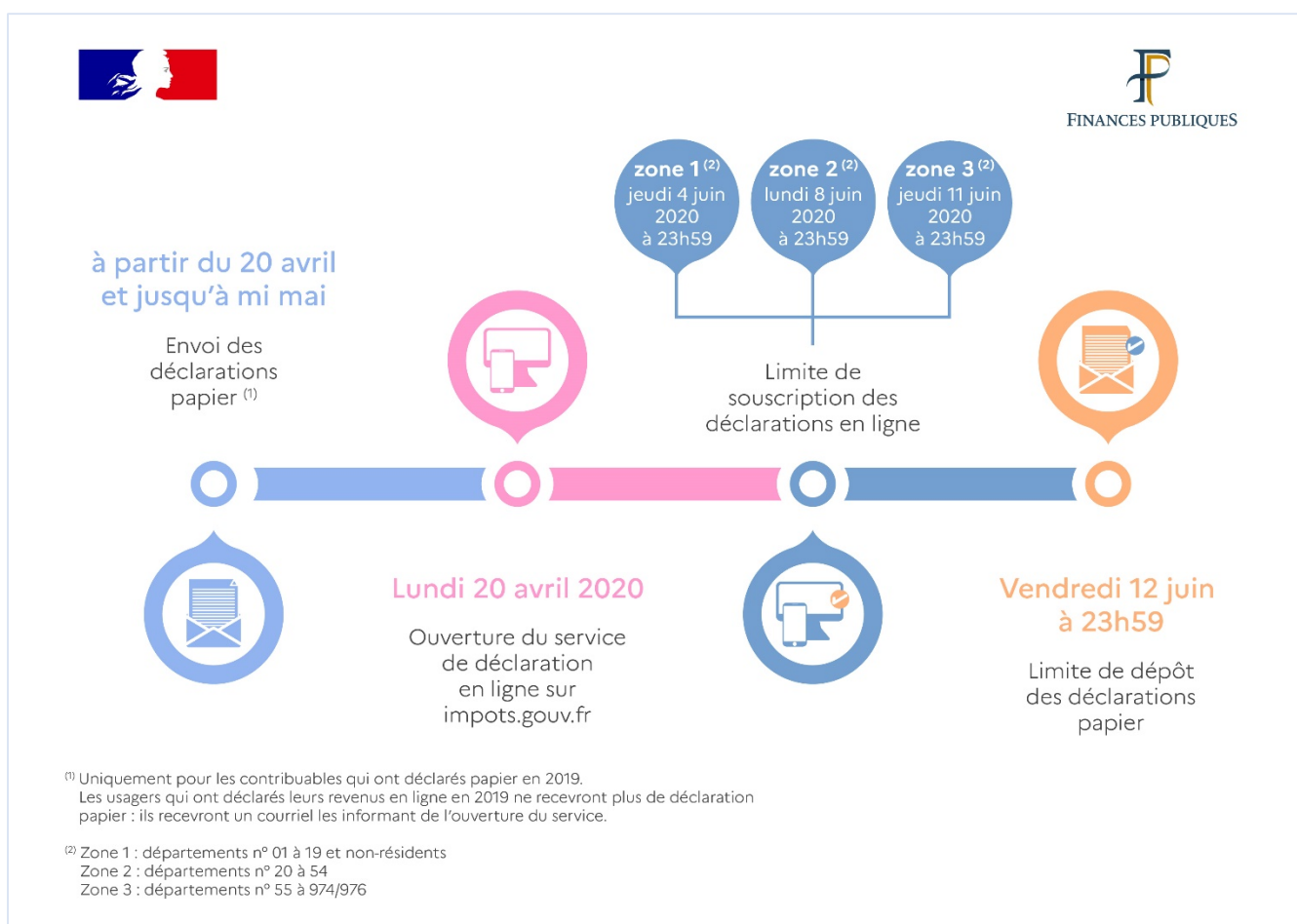


Calendrier de déclaration de revenus



Le calendrier des avis d'impôt est-il modifié ?

Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur le revenu sera disponible à l'été dans votre espace Particulier.

Eu égard au contexte sanitaire actuel, il n'est pas possible de donner davantage de visibilité sur les dates précises. Celles-ci seront précisées ultérieurement.

Si vous avez opté pour ne plus recevoir votre avis sur papier, vous serez averti par courriel de la mise à disposition de cet avis dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr.